

# Commune de Sullens

## Rapport de la commission de gestion relatif aux comptes communaux de l'exercice 2025

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales et aux règlements en vigueur, la commission de gestion chargée du contrôle des comptes 2025 de la commune de Sullens s'est réunie le 18 mai sur convocation de la Municipalité, ainsi que le 27 mai 2026.

Un examen succinct des comptes communaux, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales a été effectué le 7 mai 2026 par la société Fiducial SA à Genève, cet examen succinct ne consiste pas en un audit et, en conséquence, la fiduciaire n'exprime pas d'opinion d'audit. La commission a pris connaissance du rapport de révision des comptes 2025. Cet examen succinct a consisté en des entretiens avec le personnel de la commune et de procédures analytiques appliquées aux données financières.

Monsieur Yves BOURGEOIS, boursier communal, a assisté à toutes les séances de la commission. Il a répondu à nos questions et nous a fourni les pièces justificatives demandées. Un contrôle par sondage des écritures et des pièces justificatives nous a permis de constater l'exactitude des comptes arrêtés au 31 décembre 2025. La commission remercie le boursier communal pour sa patience, sa disponibilité et souligne son excellent travail.

De manière générale le règlement interne de la municipalité concernant la demande de devis a été respecté conformément à nos remarques de l'année dernière. Concernant le règlement pour les demandes de devis, un nouveau règlement interne a été établi remplaçant celui de 2021.

Il est à noter que le poste 810 « service des eaux » permet d'être autofinancé grâce aux revenus de la vente de l'eau provenant de notre source. En revanche, le poste 460 « épuration et S.I.E.B.S » présente pour le moment un déficit de CHF 132'420.70 qui devra d'ici 2 à 3 ans selon le nouveau modèle comptable être autofinancé par l'augmentation de la taxe sur l'épuration.

D'autre part, nous relevons que la marge d'autofinancement s'est améliorée pour passer de 4,6% à 10,04%, cette augmentation est due à plusieurs projets reportés, notamment la mise en place d'une « GED ». La situation financière de notre commune doit ainsi continuer d'être suivi de près.

À la suite de l'entrée en vigueur en 2026 du nouveau modèle comptable « MCH2 », les amortissements complémentaires librement choisis par la commune ne seront plus autorisés. Grâce à un excédent de recette de CHF 399'543.98.-, la commune a encore pu profiter d'amortir les plus anciens objets de notre bilan ainsi que quelques objets dont la valeur résiduelle nécessitait une correction pour un montant de CHF 399'500.-.

Toutefois, nous relevons que la commune est en avance de CHF 4'472'000.- sur les amortissements obligatoires par rapport aux investissements effectués ces dernières années.

En conclusion et comme vous avez pu le constater en page 6 du rapport de gestion, les comptes 2025 présentent un bénéfice de CHF 43.98 malgré une perte budgétée à CHF 86'000.-.

Sur la base des documents présentés et des explications reçues, la commission constate une bonne gestion des comptes de la commune.

Par conséquent, elle demande au Conseil communal d'accepter les comptes de l'exercice 2025 tels que présentés et d'en donner décharge au boursier, à la Municipalité et à ladite commission.

Sullens, le 27 mai 2026

Pour la commission :

Benjamin VALET (président)



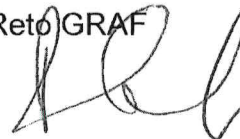
Florent ECKERT



Claude SAUGEON



Reto GRAF



Sébastien THIÉBAUD (rapporteur)

